

218 P  NP  DM173

St-Constant, le 16 septembre 2005.

Projet de parachèvement de l'autoroute 30  
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman  
à Candiak et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

Bape,  
Coordonnatrice du secrétariat à la commission  
575, rue St-Amable, bur. 2.10  
Québec,  
GIR 6A6

Non au tronçon Jean Leman

Monsieur le président,

Le MTQ préconise la construction du tronçon Jean Leman afin d'assurer la sécurité et la fluidité à l'autoroute 30 au sud de St-Constant dans les terres agricoles.

Est-il conscient qu'avec son projet, il entraînera une dégradation permanente de milieux actuellement sains à la lisière des zones rurales et urbaines. Cette dégradation se fera par la contamination du sol, de l'eau et de l'atmosphère ainsi que par une pollution sonore et visuelle.

Est-il conscient qu'il existe un Plan de développement durable dont l'un des principes est que la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

Dans notre région, ce développement passe par la construction de l'autoroute 30. Or, la construction du tronçon Jean Leman et du tracé sud par le gouvernement contrevient à la protection de l'environnement, au moins, en deux points.

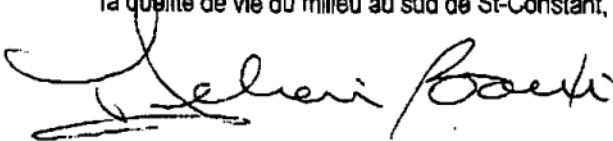
D'une part, il double presque la longueur nécessaire du tronçon (de 7km sur la 132, on passe à 15 km au sud) ce qui augmentera d'autant la consommation d'essence et l'émission de gaz à effet de serre.

D'autre part, le tracé sud favorise le dézonage et donc l'étalement urbain par l'enclavement ou la perte de plus de 500 hectares de terres agricoles.

Monsieur le président, selon le principe 3 du plan de développement durable du Ministre Mulcair, ne devrait-on pas choisir pour l'autoroute 30 le tracé nord sur la 132 plutôt que favoriser l'émission de gaz à effet de serre et l'étalement urbain au Sud?

Vous n'ignorez pas que cette alternative, l'option nord pour le tronçon Candiak/Ste-Catherine de l'autoroute 30 passe sur un large couloir routier existant, celui de la route 132, et prévoit, entre autre, la décontamination de plusieurs sites, ce qui constitue une notable amélioration de la qualité de vie du milieu.

Selon le plan de développement durable, ne devrait-on pas améliorer les conditions actuelles par la construction de l'autoroute 30 sur la 132 plutôt que de créer de nouvelles sources de contamination, de pollution et de dégradation de la qualité de vie du milieu au sud de St-Constant, dans les meilleures terres agricoles du Québec?

  
Melanie Boule